

# CLINIQUE DENTAIRE WATERLOO

153-159 rue Lewis Ouest, Waterloo, Qc

## LISTE DE PLANS :

### ÉLECTRIQUE :

E-01 - DEVIS  
E-02 - DEVIS (SUITE), TABLEAU ET PANNEAUX  
E-03 - IMPLANTATION, DISTRIBUTION ET SOUS-SOL  
E-04 - AMÉNAGEMENT DU 1ER ET 2E ÉTAGES

### MÉCANIQUE :

P-01 - DEVIS ET LÉGENDE  
P-02 - TABLEAUX ET DÉTAILS  
P-03 - AMÉNAGEMENT D'EAU DOMESTIQUE  
P-04 - AMÉNAGEMENT DU DRAINAGE  
V-01 - DEVIS ET TABLEAUX  
V-02 - DIAGRAMMES, DÉTAILS ET LÉGENDE  
V-03 - AMÉNAGEMENT

## LOGOS :



**CARTA.**  
architecte  
+ designer

3539 boulevard LaSalle  
Verdun, Qc H4G 1Z5  
514.360.6532  
www.cartaarchitecte.com

ÉMISSION : CONSTRUCTION 2022-09-06

### LÉGENDE ÉLECTRIQUE

	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE LED DE TYPE L1		SONDE DE TEMPÉRATURE FOURNIE ET INSTALLÉE PAR LA VENTILATION
	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE DE TYPE A		THERMOSTAT
	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE INSTALLÉ EN APPLIQUÉ		PLINTHE DE CHAUFFAGE (VOIR SPÉCIALISATION AU PLAN)
	LUMINAIRE EN SERVICE CONTINU		PANNEAU ÉLECTRIQUE 120/250V. 1Ø 3F OU 120/2Ø8V. 3Ø 4F. (ENCASTRÉ)
	LUMINAIRE D'ÉCLAIRAGE URGENCE À DISTANCE TÊTE SIMPLE / DOUBLE		ÉLECTRIQUE 120/250V 1Ø 3F. OU 120/2Ø8V. 3Ø 4F. (SURFACE)
	LUMINAIRE D'ÉCLAIRAGE URGENCE À DISTANCE TÊTE DOUBLE AVEC ACCUMULATEUR		PANNEAU ÉLECTRIQUE 347/600V. 3Ø 4F. (SURFACE)
	INTÉRRUPTEUR UNIPOLAIRE 15A OU 20A, 120V		SECTIONNEUR AVEC FUSIBLES 120/250V
	GRADATEUR À GLISSIÈRE CAPTIVE 15A, 120V		SECTIONNEUR SANS FUSIBLES 120/250V
	INTERRUPTEUR 15A OU 20A, 347V. AVEC DÉTECTEUR DE MOUVEMENT.		SECTIONNEUR AVEC FUSIBLES 600V 3Ø
	DÉMARREUR MANUEL		SECTIONNEUR SANS FUSIBLES 600V 3Ø
	SECTIONNEUR DE SÉCURITÉ DE TYPE "TOGGLE"		DÉMARREUR MAGNÉTIQUE 250 VOLTS, 1 PHASE AVEC CONTRÔLE M/A/A
	ENSEIGNE "SORTIE" À MONTAGE MURAL		DÉMARREUR MAGNÉTIQUE 250 VOLTS, 1 PHASE DE TYPE COMBINÉ AVEC CONTRÔLE M/A/A
	ENSEIGNE "SORTIE" MONTÉE AU PLAFOND		DÉMARREUR MAGNÉTIQUE 600 VOLTS DE TYPE COMBINÉ AVEC CONTRÔLE M/A/A
	ENSEIGNE "SORTIE" À MONTAGE MURAL AVEC SENS		MOTEUR TRIPHASÉ À RACCORDER
	ENSEIGNE "SORTIE" MONTÉE AU PLAFOND AVEC SENS		MOTEUR MONOPHASÉ À RACCORDER
	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 125V		VOLET MOTORISÉ
	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-125V MONTÉE À 39° DU PLANCHER		BOÎTE DE RACCORD OU DE TIRAGE
	PRISE DE COURANT DOUBLE 15/20A-125V		BOUTON DÉCLANCHEUR DE RAYON X OU PANORAMIQUE
	PRISE DE COURANT 15A-125V. QUADRUPLE		SERPENTIN ÉLECTRIQUE À RACCORDER
	PRISE QUADRUPLE 15A-125V INSTALLÉE AU PLAFOND.		LECTEUR DE CARTE MAGNÉTIQUE
	PRISE DOUBLE 15A-120V INSTALLÉE AU SOL.		GÂCHE ÉLECTRIQUE
	PRISE DE COURANT DUPLEX 15A-125V AVEC DÉTECTION DE FAUTE À LA TERRE GFI		RELAIS ÉLECTRONIQUE DE CHAUFFAGE
	PRISE DE COURANT 15A-240V.		POSTE MANUEL D'ALARME-INCENDIE
	SORTIE TÉLÉPHONIQUE C/A PLAQUE		KLAXON DE SIGNALISATION D'ALARME-INCENDIE
	SORTIE DATA C/A PLAQUE		DÉTECTEUR DE FUMÉE ADRESSABLE PHOTO-ÉLECTRIQUE
	SORTIE DATA / TÉLÉPHONIQUE C/A PLAQUE		DÉTECTEUR DE FUMÉE POUR GAINÉ DE VENTILATION
	SORTIE DE CABLE TV C/A PLAQUE		DÉTECTEUR DE CHALEUR ADRESSABLE
E.I.	À L'ÉPREUVE DES INTEMPÉRIES		IDENTIFICATION EN RÉFÉRENCE À LA BOÎTE DE NOTES AU PLAN

## ÉLECTRICITÉ - SECTION 16A

### 1.0 GÉNÉRALITÉS (SECTION 16A)

**1.1 DÉFINITIONS:**  
LE MOT « GÉNÉRAL » DÉSIGNE LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX, DE LA COORDINATION ET DE LA BONNE MARCHÉ DU CHANTIER.

LE MOT « ENTREPRENEUR » DÉSIGNE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

LE MOT « PROPRIÉTAIRE » DÉSIGNE HYACINTHE SOME.

LE MOT « ARCHITECTE » DÉSIGNE LA FİRME CARTA, ARCHITECTE+DESIGNER.

LE MOT « INGÉNIEUR » DÉSIGNE LA FİRME GROUPE CMI EXPERTS-CONSEILS INC.

LES DISCIPLINES SONT IDENTIFIÉES COMME SUIT:

ÉLECTRICITÉ: GÉNÉRALITÉS - SECTION 16A

ÉLECTRICITÉ: SERVICES ET ÉCLAIRAGE - SECTION 16B

**1.2 CODES ET RÉGLEMENTS:**  
TOUTES LES INSTALLATIONS SERONT FAITES SUIVANT LES CODES, RÉGLEMENTS ET LOIS APPLICABLES. TELES LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, LE CODE NATIONAL DE LA PLOMBERIE, LE CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ, LA RÉGIE DU BÂTIMENT, LES EXIGENCES MUNICIPALES, LES NORMES DES COMPAGNIES DE SERVICES PUBLICS, TELLES QUE HYDRO-QUÉBEC, GAZ MÉTROPOUITAIN, ETC. OBTENIR TOUTES APPROBATIONS REQUISES ET PAYER TOUTES LES INSPECTIONS ET/OU PERMIS REQUIS PAR LES AUTORITÉS.

**1.3 ÉTUDE DES TRAVAUX:**  
FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATÉRIAUX ET L'ÉQUIPEMENT ET FOURNIR TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRE POUR L'INSTALLATION COMPLÈTE ET OPÉRATIONNELLE DES SYSTÈMES DÉCRITS DANS LES PRÉSENTS "DOCUMENTS" ET DES SYSTÈMES (ET/OU PARTIES DE SYSTÈMES) REQUIS PAR LES CODES ET LOIS APPLICABLES. LE TOUT SERA FAIT AUSSI SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES PRATIQUES COURANTES.

L'ÉTUDE SOMMAIRE DES TRAVAUX EST LA SUIVANTE :

-FOURNITURE DES DESSINS D'ATELIER;  
-DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE;  
-SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE AVEC DISPOSITIF DE COMMANDE;  
-PRISES ET SERVICES;  
-CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE ET DISPOSITIF DE RÉGULATION;  
-RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE;  
-RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS DU PROPRIÉTAIRE;  
-SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE;  
-FILIERE DE CONTRÔLE;  
-RÉSEAU DE CONDUITS VIDES POUR LE TÉLÉPHONE;  
-MANUELS D'ENTRETIEN;  
-CERTIFICAT ÉMIS PAR LES MANUFACTURIERS;  
-FILAGE TÉLÉPHONIQUE ET INFORMATIQUE;  
-CONDUITS POUR LA TÉLÉPHONIE ET L'INFORMATIQUE;  
-LES PIÈCES DE RECHANGE;  
-LES PLANS "TEL QUE CONSTRUIT".

**1.4 DESSINS D'ATELIER:**  
FOURNIR EN SIX (6) COPIES, POUR APPROBATION, LES DESSINS D'ATELIER DE CHACUNE DES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT À INSTALLER. LES COMMANDES NE POURRONT ÊTRE COMPLÉTÉES QU'APRÈS L'APPROBATION DES DESSINS.

**1.5 ÉQUIVALENCE:**  
LES PRODUITS PROPOSÉS COMME ÉQUIVALENTS DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR, SI DES CHANGEMENTS DEVIENNENT NÉCESSAIRES À CAUSE DES ÉQUIVALENCES, LES COÛTS ADDITIONNELS SERONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT AYANT SOUMIS LA PROPOSITION D'ÉQUIVALENCE

**1.6 COORDINATION:**  
L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DE SES SOUS-TRAITANTS ET CEUX DES AUTRES ENTREPRENEURS, SUIVRE LA CÉDULE GÉNÉRALE ET NETTOYER AU BESOIN; SI LES MATÉRIAUX OU L'ÉQUIPEMENT FOURNIS DOIVENT ÊTRE INCORPORÉS DANS LES TRAVAUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER, L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE LOCALISER ET INCORPHER LE TOUT À TEMPS POUR NE PAS RETARDER LA BONNE MARCHÉ DU CHANTIER.

**1.7 INSTRUCTIONS ET CAHIERS D'ENTRETIEN:**  
LES REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE DEVRONT ÊTRE MIS AU COURANT DE L'OPÉRATION ET DE L'ENTRETIEN DE TOUS LES SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS. LES ENTREPRENEURS DEVRONT REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, À LA FIN DES TRAVAUX, TROIS COPIES DES LIVRETS D'INSTRUCTIONS, COMPRÉHENSANT LES INSTRUCTIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN ET À LA RÉPARATION DES APPARELS, UNE LISTE DE PIÈCES DE RECHANGE, LES CÉDULES DE LUBRIFICATION ET LE CHANGEMENT DES UNITÉS DE FILTRATION, LES DESSINS D'ATELIER, ETC. TOUTE L'INFORMATION SERA RELIÉE DANS UN CAHIER AVEC COUVERTURE RIGIDE.

**1.8 ACCEPTATION DES TRAVAUX:**  
LA DATE D'ACCEPTATION DES TRAVAUX SERA CELLE OÙ LE PROPRIÉTAIRE CONSIDÉRERA L'INSTALLATION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ESSENTIELLEMENT COMPLÈTE.

UNE INSTALLATION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE EST CONSIDÉRÉE COMPLÈTE QUAND LE TOUT EST EN OPÉRATION, LES CONTRÔLES FONCTIONNENT PARFAITEMENT, LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT SONT IDENTIFIÉS, LES PLANS TEL QUE CONSTRUIT (PLANS SUR LESQUELS LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS ORIGINAUX SUR LE CHANTIER AURONT ÉTÉ NOTÉES PAR LE SOUS-TRAITANT) ET LES MANUELS D'INSTRUCTIONS SONT REMIS AU PROPRIÉTAIRE.

**1.9 PAIEMENT:**  
AUCUN PAIEMENT NE SERA EFFECTUÉ POUR DES MATÉRIAUX LIVRÉS AU CHANTIER MAIS NON INCORPORÉS AU BÂTIMENT.

**1.10 GARANTIE:**  
TOUTS LES MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS PORTERONT UNE GARANTIE COMPLÈTE ET INCONDITIONNELLE D'UN AN APRÈS L'ACCEPTATION ÉCRITE DES TRAVAUX PAR LE PROPRIÉTAIRE.

EXIGENCES TECHNIQUES

**1.11 DÉMARREURS:**  
LES DÉMARREURS SONT DE LA RESPOSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN. LES DÉMARREURS SERONT DE MARQUE SQUARE-D.

**1.12 MATÉRIAUX ET INSTALLATION:**  
TOUS LES MATÉRIAUX UTILISÉS SERONT NEUFS ET DE PREMIÈRE QUALITÉ.

TOUS LES ÉQUIPEMENTS CONSTITUANT LES SYSTÈMES DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS CSA POUR L'USAGE. DANS LE CAS D'UN MONTAGE DE PLUSIEURS ÉQUIPEMENTS À L'INTÉRIEUR D'UN MÊME PANNEAU (BOÎTE DE CONTRÔLE, PAR EXEMPLE), L'ENSEMBLE DEVRA PORTER UNE APPROBATION CSA SELON LES EXIGENCES DU SERVICE D'INSPECTION DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT.

**1.13 TRAVAUX DIVERS:**  
L'ENTREPRENEUR DEVRA EXÉCUTER L'EXCAVATION, LE REMPLISSAGE, LES COULÉES DE BÉTON, LES PERCEMENTS, LES RENFORCEMENTS D'OUVERTURES, L'ÉTANCHÉITÉ NÉCESSAIRE POUR LES OUVRAGES.

**1.14 SCÉLÈMENT DES OUVERTURES:**  
L'ENTREPRENEUR DEVRA SCÉLER TOUTS LES ESPACES RÉSIDUELS AUTOUR DES TUYAUX ET CONDUITS TRAVERSANT LES MURS OU PLANCHERS. LES OUVERTURES SERONT SCÉLLÉES DE FAÇON À CONSERVER L'HOMOGÉNÉITÉ DES ÉLÉMENTS EN CAUSE.

**1.15 MANCHONS:**  
L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER DES MANCHONS POUR TOUS LES SERVICES ET CONDUITS TRAVERSANT UN MUR, UN PLAFOND OU UN PLANCHER COUPE-FEU. LES MANCHONS DOIVENT ÊTRE EN ACIER CÉDULE 40 D'UN DIAMÈTRE SUFFISANT POUR PERMETTRE LE PASSAGE FACILE DES CONDUITS OU CÂBLES ET EXCÉDANT DE 50MM LE MUR OU LE PLANCHER. LORSQUE LES CONDUITS OU CÂBLES TRAVERSENT UNE SÉPARATION COUPE-FEU, L'ESPACE LIBRE ENTRE LE MANÇON ET LE CÂBLE OU CONDUIT DOIT ÊTRE COMBLÉ AU MOYEN D'UN PRODUIT COUPE-FEU, APPROUVÉ ULC OU FM, ET D'UN SCÉLANT COUPE-FEU APPROUVÉ ULC. LA RÉSISTANCE AU FEU DE L'ENSEMBLE DOIT ÊTRE ÉQUIVALENTE OU SUPÉRIEURE À CELLE DES MURS OU DES PLANCHERS TRAVERSÉS ET SI LES MANCHONS TRAVERSENT UN MUR OU UN PLAFOND EXTÉRIEUR, CE DERNIER DOIT DE PLUS ÊTRE ISOLÉ THERMIQUEMENT.

**1.16 PORTES D'ACCÈS:**  
CHAQUE SOUS-TRAITANT FOURNIRA LES PORTES D'ACCÈS NÉCESSAIRES À SES OUVRAGES POUR FINS D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN. LES PORTES ET CADRES SERONT EN ACIER PEINT, AVEC UNE COUCHE D'APPRÊT ET MUNIS DE FERMETURE À TOURNÉVIS. LES ACCÈS AURONT 305 X 305 mm (12 X 12 PO) MINIMUM OU PLUS SELON LA NATURE DU TRAVAIL À EXÉCUTER.

**1.17 IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS:**  
LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES, TELES QUE SECTIONNEURS, TRANSFORMATEURS, PANNEAUX, DÉMARREURS, ETC., SERONT IDENTIFIÉS AU MOYEN DE PLAQUETTES DE PLASTIQUE NOIR AVEC LETTRAGE GRAVÉ EN BLANC. LES PLAQUETTES SERONT FIXÉES À L'AIDE DE VIS OU RIVETS, ET NON SEULEMENT COLLÉES.

LES ÉLÉMENTS DE CONTRÔLE, TELES QUE THERMOMÈTRES, MANOMÈTRES, THERMOSTATS, CONTRÔLEURS, SOUPAPES, ETC., SERONT IDENTIFIÉS DE FAÇON SIMILAIRE. LES PLAQUETTES POURRONT TOUTEOFIS ÊTRE FIXÉES À L'AIDE D'ATTACHES DE TYPE "TY-WRAP" DANS CE CAS.

TOUS LES CIRCUITS DE DÉRIVATION DEVRONT ÊTRE IDENTIFIÉS SUR UNE LISTE DACTYLOGRAPHIÉE À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE PANNEAU, INDICQUANT LA DESTINATION DE CHAQUE CIRCUIT. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA CORRIGER, DE FAÇON CLAIRE ET SATISFAISANTE, LA LISTE DES CIRCUITS DE TOUT PANNEAU ÉLECTRIQUE QU'IL AURA MODIFIÉ AU COURS DES TRAVAUX.

**1.18 ESSAIS:**  
FAIRE TOUS LES ESSAIS ET LES ÉPREUVES NÉCESSAIRES EN PRÉSENCE ET À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR, AFİN DE DÉMONTRER LE PARFAIT FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES ET/OU APPARELS.

SI L'INGÉNIEUR N'EST PAS SATISFAIT DE LA FAÇON DONT SE DÉROULE LES ESSAIS ET LA MISE EN MARCHÉ ET/OU DES RÉSULTATS OBTENUS, IL PEÛT EXIGER QUE L'ENTREPRENEUR REFASSÉ EN TOUT OU EN PARTIE LES OPÉRATIONS REQUISES.

APRÈS AVOIR TERMINÉ SES TRAVAUX, LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ DEVRA BRANCHER ET VÉRIFIER TOUTES LES CHARGES ET S'ASSURER QU'ELLES SONT BIEN ÉQUILIBRÉES. SI NÉCESSAIRE, IL RÉAMÉNERA SES RACCORDEMENTS DE MANIÈRE À OBTENIR UN BALANCEMENT DE +/- 10%.

**1.19 CERTIFICATS ET PLANS "TELS QUE CONSTRUIT":**  
À LA FIN DU CONTRAT, TOUS LES CERTIFICATS D'INSPECTION FINALE ET D'ACCEPTATION PAR LES AUTEMES SI NON INDIQUÉ AUX DESSINS.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

**1.20 COORDINATION VENTILATION/CHAUFFAGE ET ÉLECTRICITÉ:**  
L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE (UNITÉ DE VENTILATION, SERPENTINS DE CHAUFFAGE, CHAUFFE-EAU, POMPES ETC.) ET ÉTUDIER LES CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES DE CES ÉQUIPEMENTS AVANT L'INSTALLATION DU CÂBLAGE ET LA SÉLECTION DES DISPOSITIFS DE PROTECTION. LORSQUE CES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DIFFÈRE DE CELLES MENTIONNÉES AUX PLANS ET DEVIS D'ÉLECTRICITÉ, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'INGÉNIEUR IMMÉDIATEMENT ET ATTENDRE SES INSTRUCTIONS. AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA AUTORISÉ POUR L'ENLEVEMENT DES MATÉRIAUX ET DU CÂBLAGE DÉJÀ INSTALLED SI L'ENTREPRENEUR OMET CETTE VÉRIFICATION.

SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTE LA PARTIE CONTRÔLÉE SERA LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR EN RÉGULATION (CÂBLAGE, TRANSFORMATEUR DE CONTRÔLE, RACCORDEMENT, BOÎTIER, INSTALLATION DES INSTRUMENTS, ESSAIS, DÉMARRAGE, ETC.). LE RACCORDEMENT 120V OU 347/600V EST LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN.

**1.21 COORDINATION TRAVAUX CIVILS ET ÉLECTRICITÉ:**  
FOUS LES TRAVAUX D'EXCAVATION, REMBLAI, COMPACTION, SABLE, FINITION DE SURFACE, BÉTON, ARMATURE, MASSIF DE FONDATION (POUR LAMPADAIRE LORSQUE REQUIS) SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. LES BOULONS D'ANCORAGE, ECROUS ET RONDELLES POUR LA FIXATION DE LAMPADAIRES (LORSQUE REQUIS) AINSI QUE LE CERCLE DE BOULONNAGE DEVRONT ÊTRE FOURNIS À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN MAIS DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

LES CONDUITS, FILIERE, BANNES INDICATRICES, INSTALLATION DE LAMPADAIRES ET ACCESSOIRES NÉCESSAIRES AU MONTAGE DES ÉQUIPEMENTS EST À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

**1.22 PROPRIÉTÉ ET INTERPRÉTATION DES PLANS ET DEVIS**  
L'EXPERT-CONSEIL AYANT EXÉCUTE LES PRÉSENTS DOCUMENTS DE SOUMISSION EST LE SEUL QUI PUISSE FAIRE UNE INTERPRÉTATION DU SENS EXACT DE CES DOCUMENTS ET EN LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE. DE PLUS, CES DOCUMENTS NE POURRONT ÊTRE UTILISÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, POUR EXÉCUTER UN PROJET AUTRE QUE CELUI SPÉCIFIQUEMENT MENTIONNÉ AUX PLANS ET DEVIS ET CE UNIQUEMENT PAR LE CLIENT INDIQUÉ AUX PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER UNIQUEMENT LES PLANS "PAPIER" OU LES PLANS ÉLECTRONIQUES ÉMIS EN FORMAT PDF OU DWG. TOUT PLAN ÉLECTRONIQUE ÉMIS EN FORMAT DWG EST REMIS POUR INFORMATION SEULEMENT. ET L'INFORMATION CONTENU DANS CES FICHIERS N'A AUCUNE VALEUR CONTRACTUELLE.

**1.23 ÉTUDE DES DOCUMENTS DE SOUMISSION**  
NONOBTANT L'ARTICLE 1.1.2, DURANT LA SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR DOIT ÉTABLIR SES TRAVAUX PAR RAPPORT AUX RÉFÉRENCES DONNÉES SUR LES PLANS ET DEVIS ET AVISER L'EXPERT-CONSEIL, DE TOUTE ERREUR, OMISSION, MANQUE DE DONNÉES OU DE TOUTE AUTRE DIVERGENCE ENTRE LES DOCUMENTS.

TOUTES CES DERNIÈRES DEVRONT ÊTRE SIGNALÉES PAR ÉCRIT À L'EXPERT-CONSEIL DURANT LA CHAUFFAGE (24 V).

LE CÂBLE DU TYPE NMDY EST AUTORISÉ DANS LES LOGEMENTS SEULEMENT, SON CALIBRE MINIMAL EST AWG14.

**5.0 CÂBLES**

**5.1 CÂBLES ARMÉS:**  
LES CÂBLES ARMÉS AURONT DES CONDUCTEURS EN CUIVRE DU TYPE AC-90 AVEC UNE ARMURE MÉTALLIQUE EN FEUILLARDS D'ACIER GRIFFÉS. UTILISER CES CÂBLES DANS LES CLOISONS SÈCHES POUR LE RACCORDEMENT DES PRISES DE COURANT, DES APPARELS DE CHAUFFAGE ET DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS POUR LE RACCORDEMENT DES APPARELS D'ÉCLAIRAGE. DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS, LA LONGUEUR MAXIMALE DES CÂBLES ARMÉS SERA DE 3 m (10 PI) ET ILS SERONT FIXÉS À LA STRUCTURE AVEC DES ATTACHES DU TYPE "TY-RAPS" POUR S'ASSURER QU'AUCUN CÂBLE NE REPOSE SUR LE PLAFOND.

**5.2 CÂBLES DE COMMANDE:**  
LES CÂBLES DE COMMANDE SERONT DU TYPE "LVT" CONSTITUÉS DE 2 CONDUCTEURS EN CUIVRE, DE CALIBRE #16 AWG MINIMAL AVEC UNE GAINE EXTÉRIÈURE THERMOPLASTIQUE. CES CÂBLES SERONT UTILISÉS POUR LA COMMANDE DE CHAUFFAGE À BASSE TENSION.

**6.0 MISE À LA TERRE:**  
TOUS LES CONDUCTEURS DE MISE À LA TERRE SERONT EN CUIVRE NU TORONNÉ, OU AVEC ISOLATION VERTÉ DU TYPE EXIGE. ILS SERONT INSTALLÉS DANS UN CONDUIT, SI MONTRÉ AUX PLANS OU EXIGÉ PAR LE CODE.

LE POINT NEUTRE DE L'ENROULEMENT SECONDAIRE ET LE CHÂSSIS DES TRANSFORMATEURS DEVRONT ÊTRE RELIÉS AU RÉSEAU DE MISE À LA TERRE, SUIVANT LES EXIGENCES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT, ET CELA MÊME SI NON MONTRÉ AU PLANS.

SELON LES INDICATIONS AUX DESSINS, INSTALLER, DANS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION, UNE BARRE OMNIBUS DE MISE À LA TERRE, ISOLÉE DU COFFRET.

PRÉVOIR UN CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE DE CALIBRE #6 AWG AVEC ISOLATION VERTÉ À PARTIR DES ENTRÉES DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉVISION JUSQU'À L'ENTRÉE D'EAU.

**7.0 HAUTEURS DE MONTAGE:**  
SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, INSTALLER L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE À LA HAUTEUR INDIQUÉE CI-APRÈS:

**1.27 CONTINUITÉ DE SERVICE:**  
LES INTERRUPTIONS DES SERVICES EXISTANTS DEVRONT ÊTRE MINIMISÉS DE FAÇON À CAUSER LE MOINS D'INTERRUPTION POSSIBLE À LA MARGE DES ACTIVITÉS DANS LE BÂTIMENT.

LE TEMPS ET LA DURÉE DES INTERRUPTIONS, PARTIELLES OU COMPLÈTES, DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE AU PRÉALABLE, ET AUCUNE INTERRUPTION PARTIELLE OU COMPLÈTE NE SERA FAITE SANS LA PERMISSION DU PROPRIÉTAIRE.

SI, POUR RENCONTRER LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE, IL DEVIENT NÉCESSAIRE DE FAIRE DU TRAVAIL EN DEHORS DES HEURES RÉGULIÈRES, CELLES-CI DEVRONT ÊTRE ACCOMPLIES SANS CHARGE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROPRIÉTAIRE.

LES ENDRITOIS TOUCHÉS PAR LA CONSTRUCTION, ET MÊME AILLEURS, L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS À CONSERVER SERONT EN OPÉRATION À LA FIN DES TRAVAUX.

**1.28 EXISTANT À ENLEVER OU À RELOCALISER:**  
APRÈS AVOIR ENLEVÉ L'ÉQUIPEMENT EXISTANT DE SON EMPACEMENT ACTUEL, L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉSINFECTER LES SERVICES CONNEXES DEVENUS INUTILES EN ÉLEVANT TOUTS LES ACCESSOIRES ET CONDUITS, ET CE, JUSQU'ÀUX MÂÎTRES-CONDUITS TOUT EN BOUCHANT LES EMBRANCHEMENTS AUX MÂÎTRES-CONDUITS POUR USAGE FUTUR.

EN PLUS DE CE QUI EST SPÉCIFIQUEMENT DEMANDÉ D'ÊTRE RELOCALISÉ, L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LES RELOCALISATIONS MINIEURES REQUISES, TELES: CERTAINES TIGES DE SUPPORTS, PETITS CONDUITS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES, ETC. POUR LAISSER PASSER PLUS FACILEMENT LES NOUVEAUX TRAVAUX, ET CELA MÊME SI ELLES NE SONT PAS MONTRÉES AUX PLANS.

**1.29 EXISTANT À CONSERVER:**  
TOUT EXISTANT NON MODIFIÉ ET/OU NON RELOCALISÉ MAIS ENCORE UTILE ET/OU FONCTIONNEL SERA VÉRIFIÉ ET AJUSTÉ ET/OU REMIS EN BON ÉTAT AU BESOIN, POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES ET OBTENIR UNE INSTALLATION PARFAITE.

**1.30 COMPATIBILITÉ:**  
TOUS LES TRAVAUX SERONT COMPLÉMENTAIRES AUX INSTALLATIONS DE BASE DU BÂTIMENT EXISTANT. LORSQUE AUCUNE MÉTHODE SPÉCIFIQUE D'INSTALLATION N'EST DONNÉE, UTILISER LA OU LES MÊMES MÉTHODES QUE CELLES UTILISÉES LORS DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT EXISTANT. LA QUALITÉ DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À CELLE DU BÂTIMENT EXISTANT. LORS D'ADDITIIONS OU DE MODIFICATIONS D'UN SYSTÈME EXISTANT, UTILISER LES MÊMES ÉQUIPEMENTS QUE CEUX DÉJÀ UTILISÉS, EXEMPLE: ALARME INCENDIE, PANNEAUX, ETC.

**2.0 MONTAGE DE L'ÉQUIPEMENT ET APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE**  
DANS LES ENDRITOIS OÙ IL Y A CONCENTRATION DE MOTEURS OU AUTRES APPARELS, LES SECTIONNEURS, LES DÉMARREURS, LES CONTRÔLES ET LES CANIVEAUX DEVRONT ÊTRE GROUPEÉS ET INSTALLÉS AU MUR SUR UN PANNEAU DE BOIS EN CONTRE-PLAQUÉ NEUF DE 20 mm (3/4 PO) D'ÉPAISSEUR, PEINT EN GRIS PÂLE ET ANCRÉ AU MUR OU SUR UNE STRUCTURE MÉTALLIQUE EN "U" OU EN "L". À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR.

LES APPARELS INSTALLÉS AU PLANCHER, TELES QUE CENTRE DE DISTRIBUTION, TRANSFORMATEUR, ETC., SERONT MUNIS D'UNE BASE DE PROPRETE EN BÉTON DE 100 mm (4 PO) D'ÉPAISSEUR MINIMALE, ET CE MÊME SI NON INDIQUÉ AUX DESSINS.

**3.0 CONDUITS**

**3.1 TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (E.M.T.):**  
UTILISER DES TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NO 83 (R1999) DANS LE CAS D'INSTALLATIONS EN SURFACE À L'INTÉRIEUR, LORSQUE NON EXPOSÉES À L'ENDOMMAGEMENT MÉCANIQUE, DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS, DANS LES BLOCS DE BÉTON, DANS TOUTS LES ENDRITOIS DISSIPULÉS, SAUF LORSQUE LES CONDUITS SONT NOYÉS DANS LE BÉTON.

**3.2 CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES ET ÉTANCHES:**  
UTILISER DES CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES/ÉTANCHES CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NO 56 (R1999) DANS LE CAS DE CONNEXIONS DE MOTEURS, DE TRANSFORMATEURS, DE HUMIDIFICATEURS ET DE TOUT ÉQUIPEMENT SUIJET À LA VIBRATION. DANS TOUTS CES CAS, LA LONGUEUR MAXIMALE DE LA COURSE SOUS CE TYPE DE CONDUIT EST DE 1000 mm (39 PO).

**3.3 INSTALLATION:**  
FOURNIR ET INSTALLER UNE CORDE DE TIRAGE EN NYLON TORSADÉ DE 6 mm (1/4 PO) D'UNE RÉSISTANCE À LA TRACTION DE 5 kN, POUR TOUTS LES CONDUITS VIDES.

POSER LES CONDUITS DE FAÇON À NE PAS DIMINUER LA HAUTEUR LIBRE DE LA PIÈCE, ET EN UTILISANT LE MOINS D'ESPACE POSSIBLE.

INSTALLER LES CONDUITS PARALLÈLEMENT OU PERPENDICULAIREMENT AUX LIGNES D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT.

TOUS LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE DISSIPULÉS, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS OU AU DEVIS.

DOTER TOUTS LES CONDUITS DE BOÎTES DE JONCTION ET DE BOÎTES DE SORTIE POUR FACILITER LE TRJAGE ET L'INSTALLATION DES FILS. ON DOIT DISPOSER CES BOÎTES DE FAÇON À NE PAS AVOIR PLUS DE DEUX COUDES À ANGLE DROIT, OU L'ÉQUIVALENT, ENTRE UNE BOÎTE ET L'AUTRE. LES BOÎTES DOIVENT ÊTRE ASSEZ GRANDES POUR CONTENIR L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET LES COUVERCLES DES BOÎTES DOIVENT DEMEURER ACCESSIBLES MÊME APRÈS L'INSTALLATION. INSTALLER UNE BOÎTE DE TIRAGE À CHAQUE 30 m (100 PO) DE CONDUITS MAXIMUM.

LES CONDUITS AURONT UN DIAMÈTRE MINIMAL DE 19 mm (3/4 PO) ET SERONT CONFORMES AUX EXIGENCES DU CODE DE L'ÉLECTRICITE DU QUÉBEC.

**4.0 CONDUCTEURS:**  
TOUS LES CONDUCTEURS SOUS CANAUSAUTION, UTILISÉS POUR LA DISTRIBUTION ET POUR LES CIRCUITS DE DÉRIVATION (PRISES DE COURANT, ÉCLAIRAGE, ETC.), SERONT EN CUIVRE AVEC ISOLATION DU TYPE POLYÉTHYLÈNE RÉTICULAIRE RW90, X-LINK, 1000 VOLTS.

TOUS LES CONDUCTEURS SOUS CANALISATION, INSTALLÉS À L'EXTÉRIEUR POUR LES CIRCUITS DE DÉRIVATION (PRISES DE COURANT, ÉCLAIRAGE, ETC.), SERONT EN CUIVRE AVEC ISOLATION DU TYPE POLYÉTHYLÈNE RÉTICULAIRE RW90, X-LINK.

LE CALIBRE MINIMAL DES CONDUCTEURS SERA #12 AWG POUR TOUT LE CÂBLAGE À 120 V ET PLUS.

LE CALIBRE MINIMAL DES CONDUCTEURS SERA #16 AWG POUR LES CIRCUITS DE CONTRÔLE DE CHAUFFAGE (24 V).

LE CÂBLE DU TYPE NMDY EST AUTORISÉ DANS LES LOGEMENTS SEULEMENT, SON CALIBRE MINIMAL EST AWG14.

**5.0 CÂBLES**

**5.1 CÂBLES ARMÉS:**  
LES CÂBLES ARMÉS AURONT DES CONDUCTEURS EN CUIVRE DU TYPE AC-90 AVEC UNE ARMURE MÉTALLIQUE EN FEUILLARDS D'ACIER GRIFFÉS. UTILISER CES CÂBLES DANS LES CLOISONS SÈCHES POUR LE RACCORDEMENT DES PRISES DE COURANT, DES APPARELS DE CHAUFFAGE ET DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS POUR LE RACCORDEMENT DES APPARELS D'ÉCLAIRAGE. DANS LES PLAFONDS SUSPENDUS, LA LONGUEUR MAXIMALE DES CÂBLES ARMÉS SERA DE 3 m (10 PI) ET ILS SERONT FIXÉS À LA STRUCTURE AVEC DES ATTACHES DU TYPE "TY-RAPS" POUR S'ASSURER QU'AUCUN CÂBLE NE REPOSE SUR LE PLAFOND.

**5.2 CÂBLES DE COMMANDE:**  
LES CÂBLES DE COMMANDE SERONT DU TYPE "LVT" CONSTITUÉS DE 2 CONDUCTEURS EN CUIVRE, DE CALIBRE #16 AWG MINIMAL AVEC UNE GAINE EXTÉRIÈURE THERMOPLASTIQUE. CES CÂBLES SERONT UTILISÉS POUR LA COMMANDE DE CHAUFFAGE À BASSE TENSION.

**6.0 MISE À LA TERRE:**  
TOUS LES CONDUCTEURS DE MISE À LA TERRE SERONT EN CUIVRE NU TORONNÉ, OU AVEC ISOLATION VERTÉ DU TYPE EXIGE. ILS SERONT INSTALLÉS DANS UN CONDUIT, SI MONTRÉ AUX PLANS OU EXIGÉ PAR LE CODE.

LE POINT NEUTRE DE L'ENROULEMENT SECONDAIRE ET LE CHÂSSIS DES TRANSFORMATEURS DEVRONT ÊTRE RELIÉS AU RÉSEAU DE MISE À LA TERRE, SUIVANT LES EXIGENCES DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT, ET CELA MÊME SI NON MONTRÉ AU PLANS.

SELON LES INDICATIONS AUX DESSINS, INSTALLER, DANS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION, UNE BARRE OMNIBUS DE MISE À LA TERRE, ISOLÉE DU COFFRET.

PRÉVOIR UN CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE DE CALIBRE #6 AWG AVEC ISOLATION VERTÉ À PARTIR DES ENTRÉES DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉVISION JUSQU'À L'ENTRÉE D'EAU.

**7.0 HAUTEURS DE MONTAGE:**  
SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, INSTALLER L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE À LA HAUTEUR INDIQUÉE CI-APRÈS:

**COMMUTATEURS D'ÉCLAIRAGE:** 1375 mm (54 PO);  
-PRISES MURALES EN GÉNÉRAL: 405 mm (16 PO), AU-DESSUS DES COMPTOIRS  
OU D'UN DOSSERET 1065 mm (42 PO);  
-TABLEAUX DE DISTRIBUTION: 1830 mm (72 PO);  
-PRISES DE TÉLÉPHONE D'INFORMATIQUE ET DE TÉLÉVISION: 405 mm (16 PO);  
-POSTES MANUELS D'ALARME-INCENDIE: 1150 mm (45 PO);  
-CONNÉE D'ALARME-INCENDIE: 2286 mm (90 PO);  
-BOUTTONS DE SONNETTE DE PORTE: 1375 mm (54 PO);  
-LES APPLIQUES D'ÉCLAIRAGE: 1905 mm (75 PO);  
-LES THERMOSTATS: 1540 mm (62 PO);  
-LES INDICATEURS "SORTIE": 2286 mm (90 PO);  
-LES APPARELS D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE: 2286 mm (90 PO).

**8.0 SECTIONNEURS DE SÛRETÉ:**  
FOURNIR DES SECTIONNEURS SOUS COFFRET ACNOR, TYPE 1, POUR LES ENDRITOIS SECS ET D'USAGE GÉNÉRAL, TYPE 3 POUR USAGE EXTÉRIEUR, ET TYPE 4 POUR ENDRITOIS HUMIDES AVEC BOÎTIER EN ACIER INOXYDABLE.

LES SECTIONNEURS SERONT DU TYPE INDUSTRIEL, À ENCLÈCHEMENT ET DÉCLÈCHEMENT RAPIDES AVEC LA POSSIBILITÉ DE VERROUILLAGE DE LA PORTE EN POSITION "FERMÉE" OU "OUVERTE" PAR CADENAS.

LES SECTIONNEURS SERONT DE CUTLER-HAMMER, SIEMENS, G.E. OU SQUARE-D.

**9.0 FUSIBLES:**  
POUR LES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE ET DE SERVICES, LES FUSIBLES SERONT DU TYPE À ACTION RAPIDE.

POUR LES CIRCUITS QUI ALIMÉNTENT UN MOTEUR OU UN TRANSFORMATEUR, LES FUSIBLES SERONT DU TYPE À ACTION TEMPORAISÉE.

LES FUSIBLES 600 VOLTS ET MOINS, SERONT DU TYPE HRC FORME 1, DE CLASSE J (600 AMPÈRES OU MOINS) ET DE CLASSE L (600 À 6000 AMPÈRES) DE BRUSH FUSES CANADA, GLE OU GOULD SHAWMUT.

**10.0 PLAQUES DE RECOURSÈMENT:**

LES PLAQUES SERONT EN TÔLE D'ACIER POUR LES BOÎTES DE SORTIE MONTÉES EN SAILLIE.

LES PLAQUES SERONT EN TÔLE GALVANISÉE POUR LES BOÎTES DE SORTIE DU TYPE FS OU FD INSTALLÉES EN SAILLIE.

DANS TOUTS LES ENDRITOIS PUBLICS ET PARTOUT OÙ LES BOÎTES DE SORTIE SONT ENCASTRÉES, LES PLAQUES SERONT EN PLASTIQUE DE COULEUR BLANCHE.

LES PRISES DE COURANT DOUBLES, INSTALLÉES À L'EXTÉRIEUR, SONT MUNIES DE PLAQUES DE RECOURSÈMENT EN FONTE D'ALUMINIUM À L'ÉPREUVE DES INTÉMPÉRIES, À DEUX BATTANTS À RESSORT. CES PLAQUES SERONT FIXÉES À UNE BOÎTE DU TYPE FS AU MOYEN DE 4 VIS.

**11.0 CHAUFFAGE:**  
LE CONTRÔLE DES PLINTHES DE CHAUFFAGE SE FAIT PAR DES RELAIS TRIAC INTÉGRÉ À LA PLINTHE C/A TRANSFORMATEUR DE CONTRÔLE.

TOUS LES RELAIS TRIAC ET THERMOSTATS SONT FOURNIS, INSTALLÉS ET RACCORDÉS PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN.

TOUS LES THERMOSTATS DE TYPE T1 ET T2 DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS AFİN DE LIMITER LA TEMPÉRATURE AMBIANTE À 26° MAXIMUM.

LES APPARELS DE CHAUFFAGE DES SALLES DE BAIN DES LOGEMENTS SONT RACCORDÉS À 240 VOLTS AU PANNEAU DU LOGEMENT.

**12.0 TÉLÉCOMMUNICATION:**  
LE CÂBLAGE EST HORS CONTRAT. SEUL LE RÉSEAU DE CONDUIT ET PERCEMENT SONT INCLUS AU PRÉSENT CONTRAT, SELON LES INDICATION AU PLANS.

**13.0 PROTECTION PARASISMIQUE**

**13.1 RESPONSABILITÉ**

LE SOUS-TRAITANT EST RESPONSABLE DES MESURES PARASISMIQUES RELIÉES À SA DISCIPLINE.

LA CONCEPTION DES DISPOSITIFS ET DES SYSTÈMES PARASISMIQUES DOIT ÊTRE CONÇU PAR UNE F

(DEVIS SUITE)

15.6 EXÉCUTION ET VÉRIFICATION DU SYSTÈME

LE SYSTÈME DEVA ÉTRE INSTALLÉ SELON LES EXIGENCES DE LA NORME ULC-5524-06 ET DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ EN VIGUEUR TOUT EN SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

PRÉVOIR LA VÉRIFICATION DES FONCTIONS AUXILIAIRES DE MANIÈRE DYNAMIQUE SELON L'ARTICLE 3.2.4.6 DU CNB POUR ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA BONNE INTERDÉPENDANCE DES SYSTÈMES EN CONFIRMANT L'ÉTAT DE CHACUNE DES FONCTIONS AUXILIAIRES.

L'INSTALLATION ET LA VÉRIFICATION DES DISPOSITIFS NE DEVONT PAS ÉTRE EFFECTUÉES PAR LA MÊME ENTREPRISE AFIN DE RESPECTER LES EXIGENCES D'ULC.

DURANT LA PÉRIODE DE VÉRIFICATION, L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVA METTRE À LA DISPOSITION DU MANUFACTURIER, UN ÉLECTRICIEN ET UN APPRENTI.

LE MANUFACTURIER OU AGENT/MANUFACTURIER AURA LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE AU CLIENT LE RAPPORT DE VÉRIFICATION COMPLET UNE FOIS LA VÉRIFICATION DU SYSTÈME COMPLÉTÉE.

L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE CORRIGER TOUTES ANOMALIES SOULÉVÉES PAR LE TECHNICIEN, EN RÉFÉRENCE À LA NORME ULC-5524-06 AVANT L'ÉMISSION FINALE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION.

DÉS L'ACHÈVEMENT DE LA VÉRIFICATION, LE FABRICANT REMETTRA AU PROPRIÉTAIRE OU À SON REPRÉSENTANT LES DOCUMENTS SUIVANTS :

A) UN EXEMPLAIRE DU RAPPORT SOUMIS PAR LE TECHNICIEN CHARGÉ DE LA VÉRIFICATION, INDIQUANT L'EMPLACEMENT DE CHAQUE DISPOSITIF ET CERTIFIANT LES RÉSULTATS DES ESSAIS DE CHAQUE DISPOSITIF.

LE RAPPORT DOIT INCLURE:

- TOUS LES TABLEAUX DES ESSAIS À COMPLÉTER TELS QUE PRÉSENTÉS DANS LA NORME ULC-5537-04
- LES VALEURS DE SENSIBILITÉ DES DÉTECTEURS DE FUMÉE,
- LES LECTURES DE VÉLOCITÉ DANS LES UNITÉS DE VENTILATION OÙ SONT LOCALISÉS LES DÉTECTEURS DE FUMÉE ET LES MESURES DE PRESSION DIFFÉRENTIELLE ÉTABLIES À PARTIR D'UN MANOMÈTRE
- LES MESURES DES NIVEAUX SONORES ENREGISTRÉS À PARTIR D'UN SONOMÈTRE CALIBRÉ,
- LES VALEURS EN CANDELAS DES LAMPES STROBOSCOPIQUES,
- LE POSITIONNEMENT DES ISOLATEURS DE LIGNE EN PRÉCISANT LA ZONE PROTÉGÉE,
- LES ESSAIS DE DÉCOUPEMENT DES GICLURES EN INDIQUANT LE DÉLAI, LES ESSAIS AVEC LA CENTRALE D'ALARME.

B) UN CERTIFICAT DE VÉRIFICATION CONFIRMANT QUE LA VÉRIFICATION A ÉTÉ FAITE ET PRÉCISANT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LA VÉRIFICATION ET LA CERTIFICATION ONT ÉTÉ EFFECTUÉES.

TOUS LES FRAIS DE LA VÉRIFICATION RÉALISÉE PAR LE FABRICANT ET PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVONT ÉTRE INCLUS DANS LE PRIX DE SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN.

PRÉVOIR UNE FORMATION DE BASE À L'UTILISATEUR ET PASSER EN REVUE LES PRINCIPALES FONCTIONS DU SYSTÈME. CETTE FORMATION DEVA ÉTRE TENUE AU MOMENT DE LA MISE EN MARCHÉ FINALE DU SYSTÈME.

LA VÉRIFICATION DOIT ÉTRE EFFECTUÉE PAR UN TECHNICIEN CERTIFIÉ PAR L'A.C.A.I.

TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS

Table with columns: #REF, ITEM, SERVICE, MANUFACTURIER. Contains specifications for items E-01 to E-17 including electrical components like switches, transformers, and lighting fixtures.

Table with columns: #REF, ITEM, SERVICE, MANUFACTURIER. Contains specifications for items E-18 to E-32 including distribution equipment, transformers, and relays.

Table with columns: #REF, ITEM, SERVICE, MANUFACTURIER. Contains specifications for items E-33 to E-38 including relays, heaters, and communication systems.

Table with columns: #REF, ITEM, SERVICE, MANUFACTURIER. Contains specifications for items E-39 to E-40 including communication and alarm systems.

Table with columns: #REF, ITEM, SERVICE, MANUFACTURIER. Contains specifications for items E-38 to E-52 including alarm and detection systems.

NOTES

ENTREPRENEUR DEVA LIRE LES PRÉSENTS PLANS ÉLECTRIQUES CONJOINTEMENT AVEC CEUX ÉMIS PAR LA FIRMÉ DENTAIRE ET FOURNISSEUR DES ÉQUIPEMENTS "SINCLAIR".

PRÉVOIR UN BUCK/BOOST POUR L'ALIMENTATION À 240V DE CET ITEM.

INSTALLATIONS IGNIFUGES

ENTREPRENEUR DEVA FAIRE APPROUVER LES SYSTÈMES COUPE-FEU QUI SERONT UTILISÉS POUR LE PRÉSENT PROJET. LES PRODUITS UTILISÉS SERONT DE MARQUE 3M SANS ÉQUIVALENCE. LE REPRÉSENTANT DE CETTE COMPAGNIE DEVA ÉMETTRE À LA FIN DU PROJET UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS POUR CHAQUE DISCIPLINE.

PANNEAU P-1

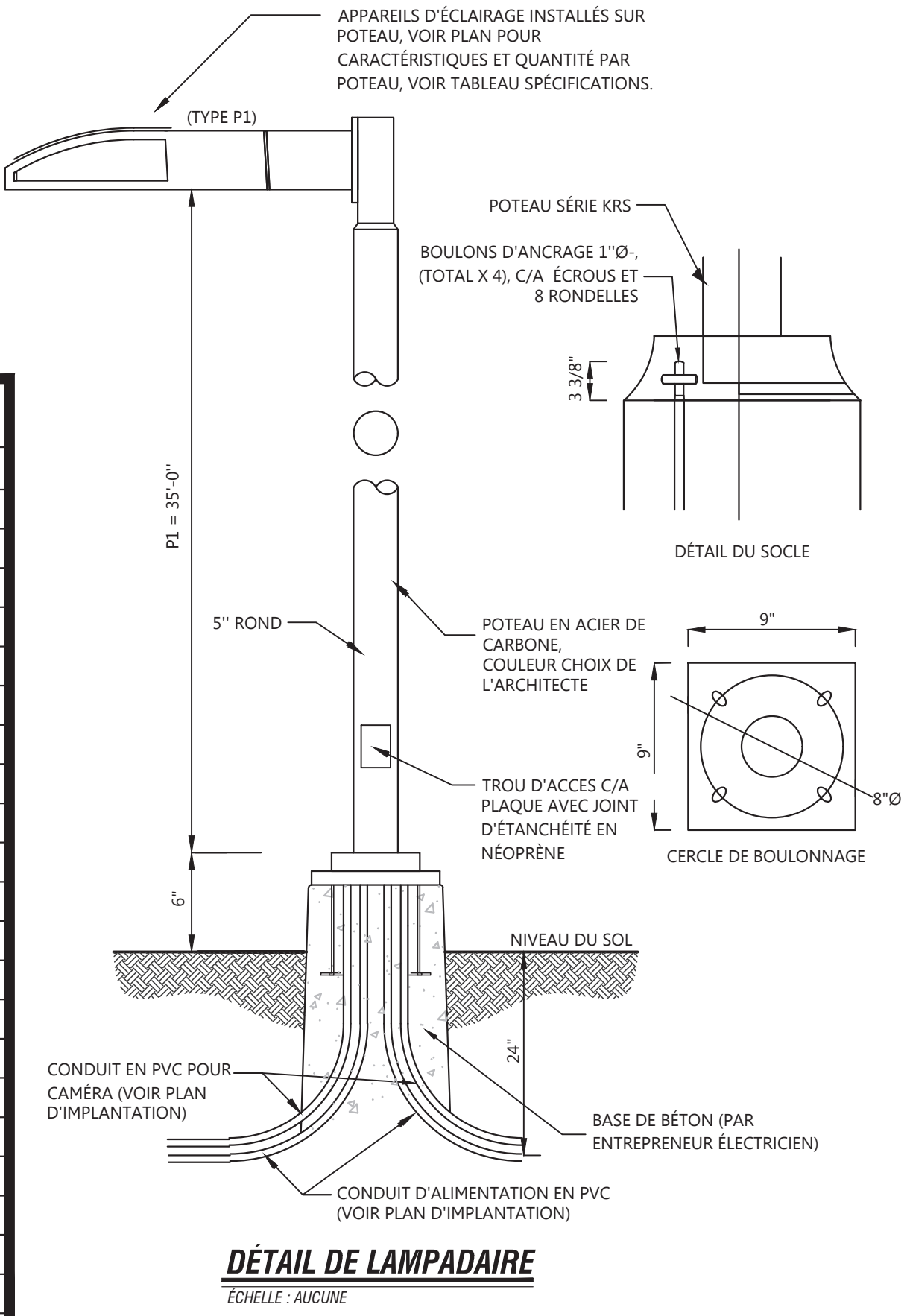
Panel schedule for P-1, 347/600 VOLTS, 3ø, 4F. Includes columns for description, wattage, and voltage, with a corresponding load diagram.

TABLEAU DES APPAREILS DE CHAUFFAGE

Table with columns: TYPE, DESCRIPTION, MONTAGE, WATTS, VOLTS, MANUFACTURIER, MODELE, REMARQUES. Lists heating equipment like radiators and thermostats.

TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

Table with columns: TYPE, SYMBOLE, DESCRIPTION, MONTAGE, WATTS, VOLTS, LAMPES, MANUFACTURIER, MODELE. Lists lighting fixtures and lamps.



DÉTAIL DE LAMPADAIRE

PANNEAU PS-1

Panel schedule for PS-1, 120/208 VOLTS, 3ø, 4F. Includes columns for description, wattage, and voltage, with a corresponding load diagram.

ABRÉVIATION: E: ÉCLAIRAGE, V: VÉROUILLAGE MÉCANIQUE, P: PRISE DE COURANT, A: DISJONCTEUR ANTI-ARC, C: CHAUFFAGE, Q: ÉQUIPEMENT

PANNEAU PS-2

Panel schedule for PS-2, 120/208 VOLTS, 3ø, 4F. Includes columns for description, wattage, and voltage, with a corresponding load diagram.

ABRÉVIATION: E: ÉCLAIRAGE, V: VÉROUILLAGE MÉCANIQUE, P: PRISE DE COURANT, A: DISJONCTEUR ANTI-ARC, C: CHAUFFAGE, Q: ÉQUIPEMENT

PANNEAU PS-3

Panel schedule for PS-3, 120/208 VOLTS, 3ø, 4F. Includes columns for description, wattage, and voltage, with a corresponding load diagram.

ABRÉVIATION: E: ÉCLAIRAGE, V: VÉROUILLAGE MÉCANIQUE, P: PRISE DE COURANT, A: DISJONCTEUR ANTI-ARC, C: CHAUFFAGE, Q: ÉQUIPEMENT

PANNEAU PS-4

Panel schedule for PS-4, 120/208 VOLTS, 3ø, 4F. Includes columns for description, wattage, and voltage, with a corresponding load diagram.

ABRÉVIATION: E: ÉCLAIRAGE, V: VÉROUILLAGE MÉCANIQUE, P: PRISE DE COURANT, A: DISJONCTEUR ANTI-ARC, C: CHAUFFAGE, Q: ÉQUIPEMENT

Plan clé

Note: Avant d'exécuter tout travail, l'Entrepreneur doit vérifier les plans et rapporter à l'ingénieur toute anomalie qu'il pourrait constater ainsi que vérifier toutes les dimensions et tous les niveaux sur les lieux.

Table with columns: No, DATE, ÉMISSIONS/REVISIONS, Par. Lists revision history.

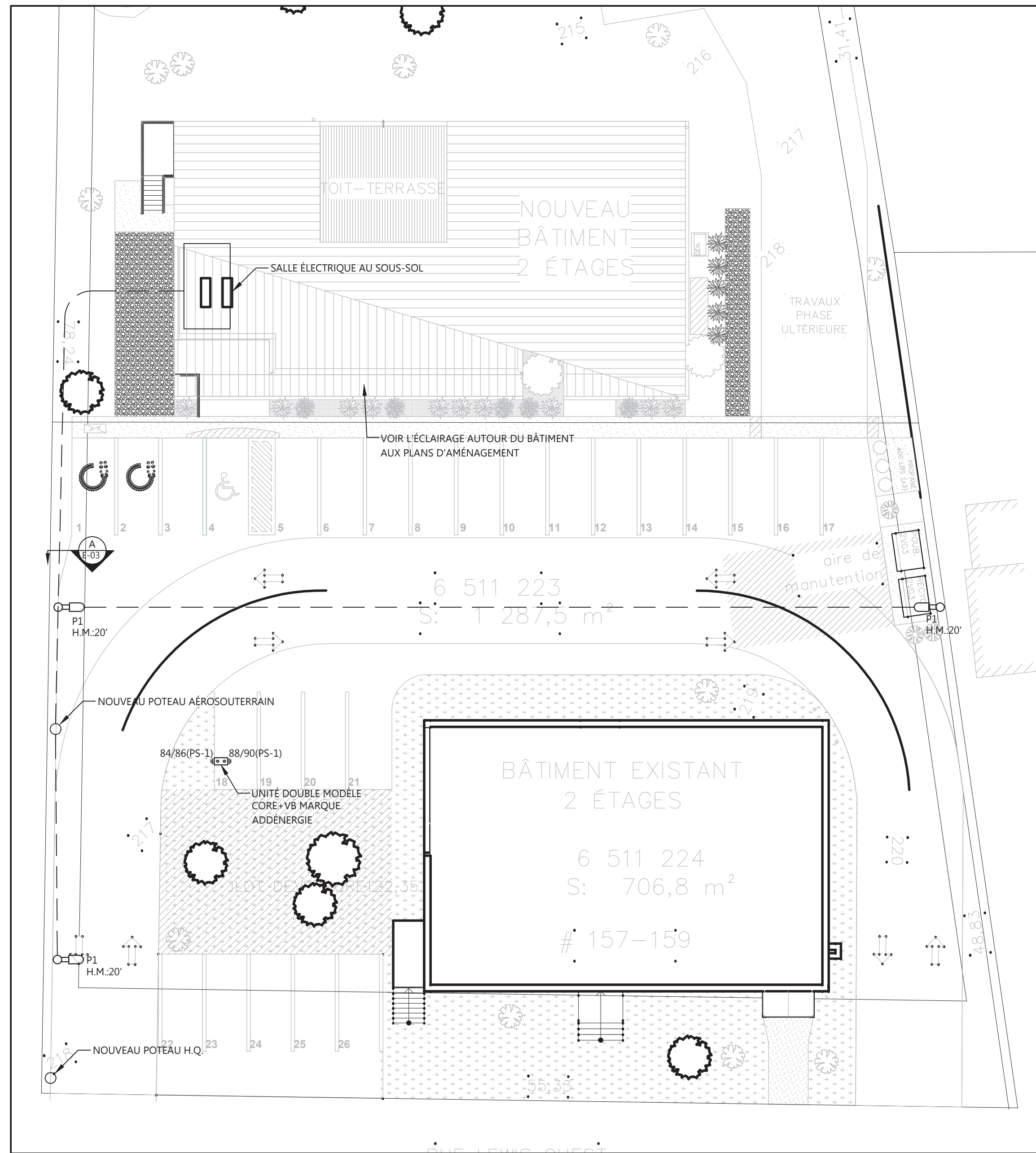
CARTA architecte + designer logo and contact information.

CML logo and contact information.

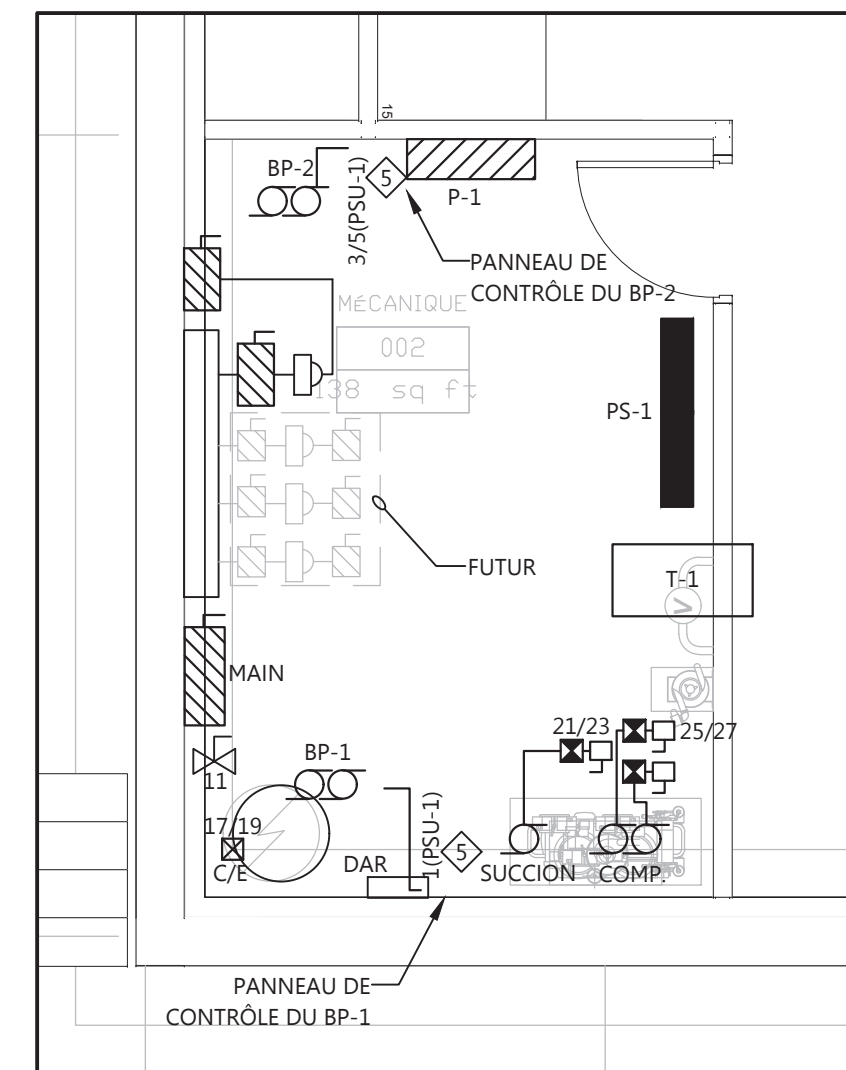
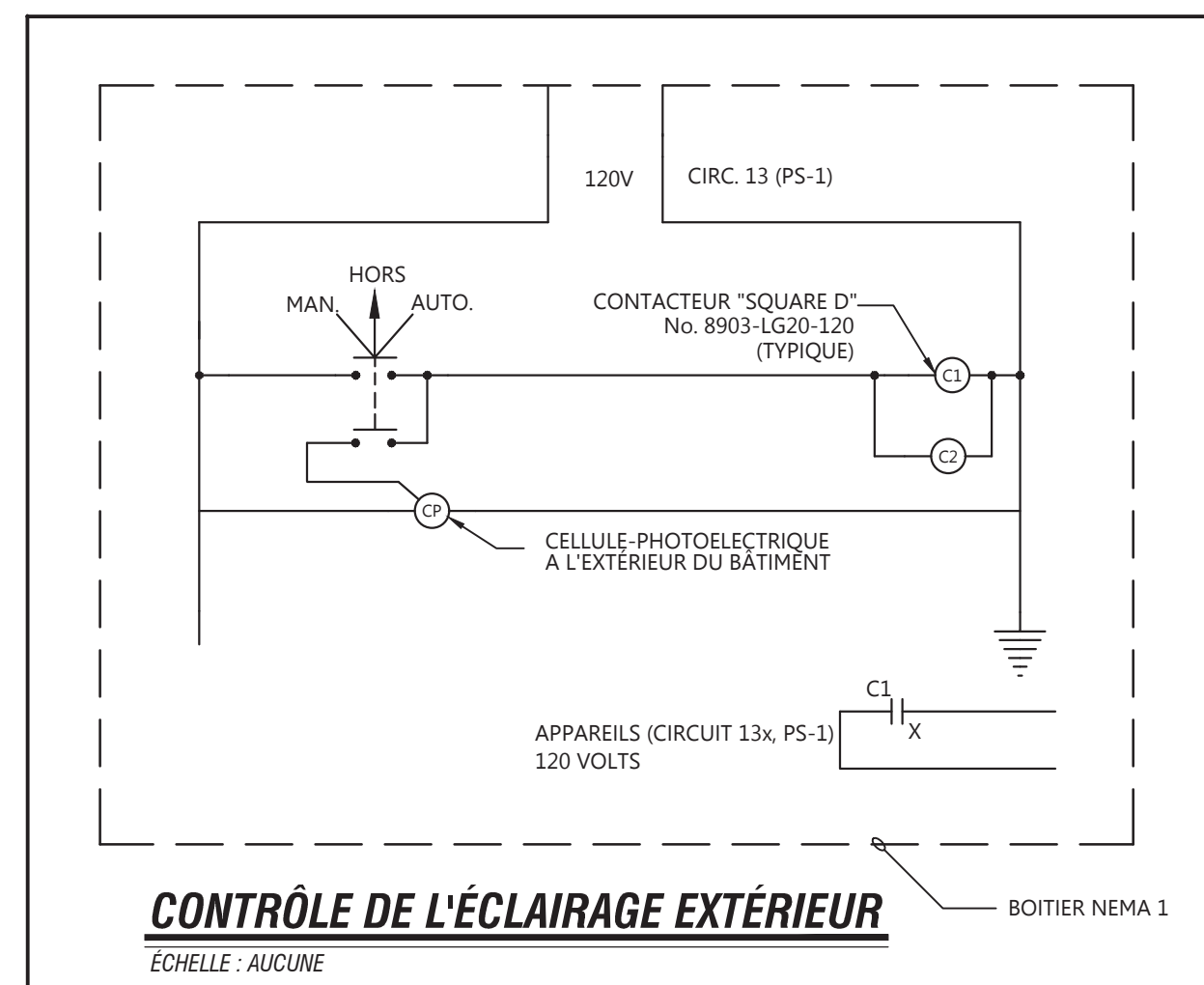
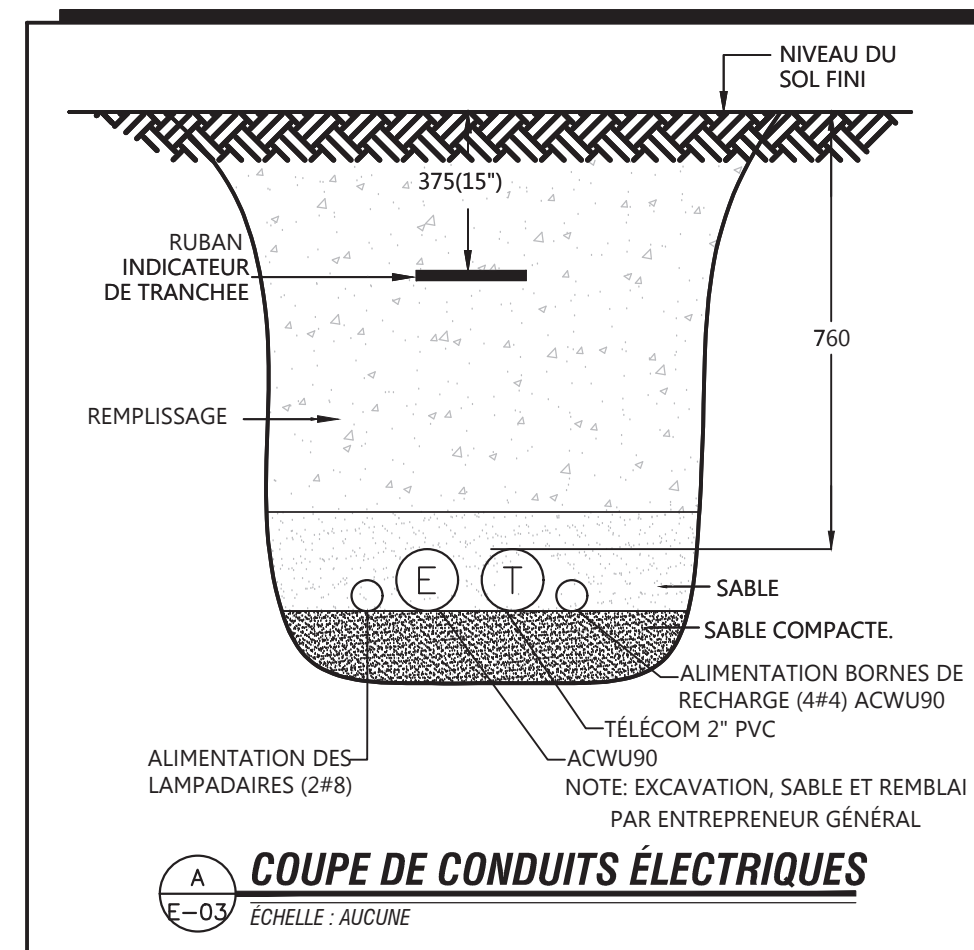
Client: HYACINTHE SOME. Project: CLINIQUE DENTAIRE WATERLOO.

ÉLECTRICITÉ DEVIS (SUITE), PANNEAUX ET TABLEAUX

Professional details including designer name (A. DAWKES), technician (F. B. MORISSETTE), engineer (C. MORISSETTE), and date (AVRIL 2022).



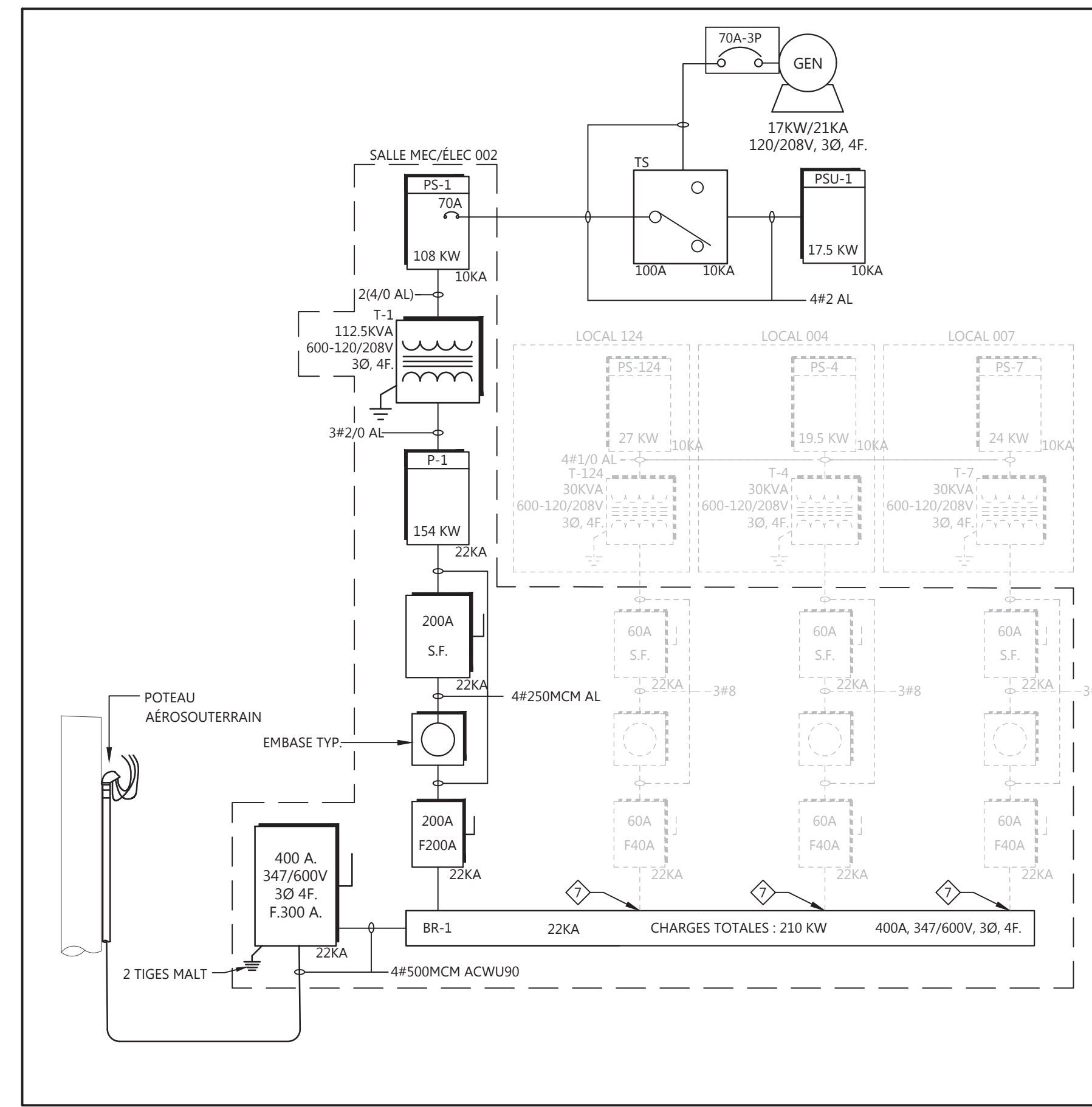
**IMPLANTATION**  
ÉCHELLE: 1/16"=1'-0"



**EXTRAIT DE LA SALLE ÉLECTRIQUE**

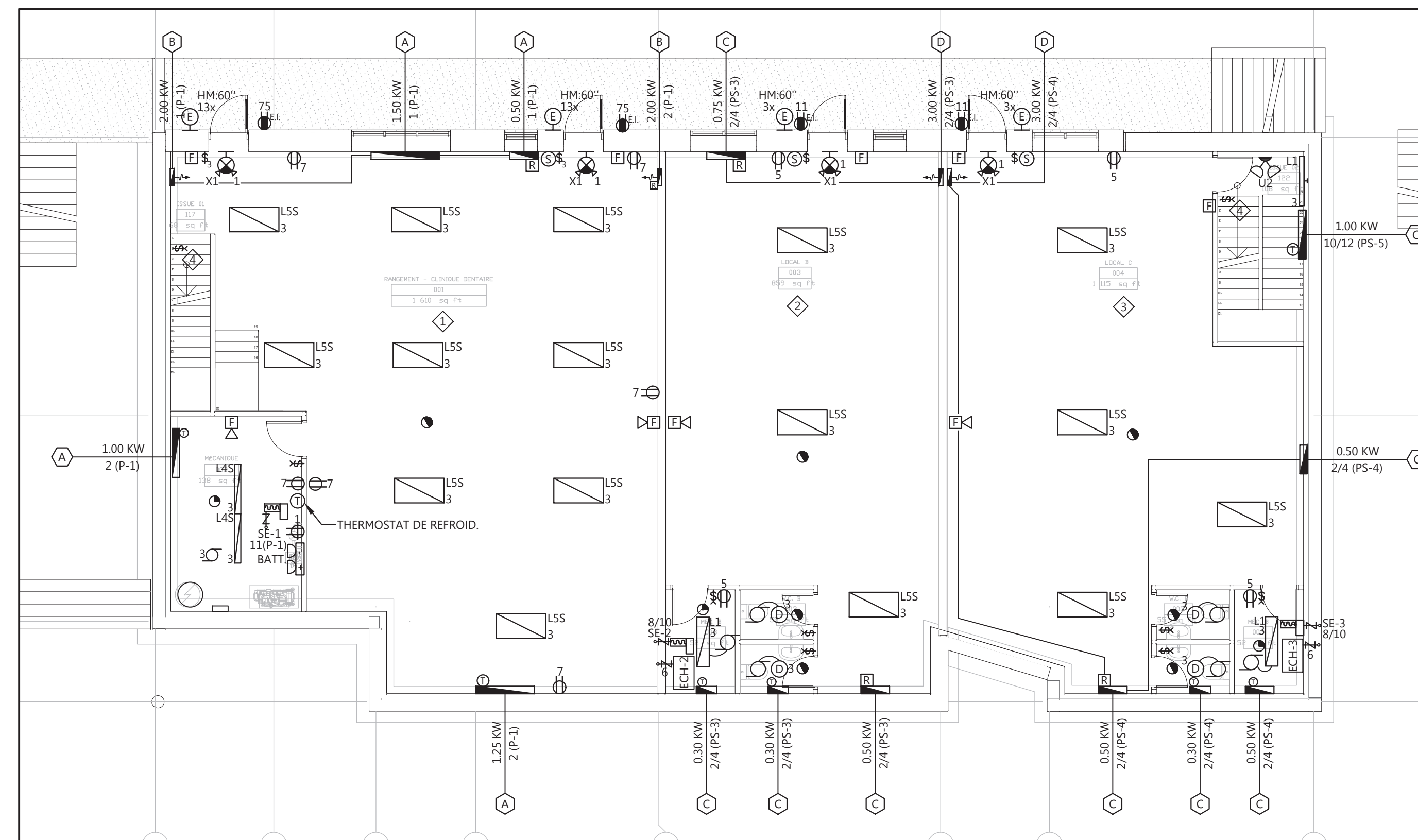
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

- NOTES**
- ◇ TOUS LES SERVICES DE LA SECTION CLINIQUE DENTAIRE WATERLOO SONT RACCORDES AU PANNEAU PSU-1, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
  - ◇ TOUT L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR EST RACCORDES AU PANNEAU PSU-1, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
  - ◇ N/A
  - ◇ TOUS LES INTERRUPTEURS DU TYPE DÉTECTEUR DE MOUVEMENT LOCALISÉS DANS LA MÊME CAGE D'ÉCALLE SONT RACCORDES EN PARALLÈLE.
  - ◇ PANNEAU DE CONTRÔLE DU BASSIN DE POMPAGE DUPLEX COMPLET AVEC FLÔTES DE NIVEAU FOURNI PAR L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE, À RACCORDER ET INSTALLER SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.
  - ◇ L'ENTREPRENEUR DEVRA LIRE LES PRÉSENTS PLANS ÉLECTRIQUES CONJOINTEMENT AVEC CEUX ÉMIS PAR LA FİRME DENTAIRE ET FOURNISSEUR DES ÉQUIPEMENTS "HENRY SCHEIN".
  - ◇ LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE POUR LE COMMERCE EST FUTURE.



**DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE**

ÉCHELLE: AUCUNE



**SOUS-SOL: AMÉNAGEMENT DES SERVICES ET D'ÉCLAIRAGE**

ÉCHELLE: 1/8"=1'-0"

Plan clé

Note:  
Avant d'exécuter tout travail, l'Entrepreneur doit vérifier les plans et rapporter à l'Ingénieur toute anomalie qu'il pourrait constater ainsi que vérifier toutes les dimensions et tous les niveaux sur les lieux.

No	DATE	ÉMISSIONS/RÉVISIONS	Par
05	2022-09-06	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	C.M.
04	2022-09-02	ADDENDA A-ME-1	C.M.
03	2022-08-15	ÉMIS POUR SOUMISSION	C.M.
02	2022-07-15	ÉMIS POUR PERMIS	C.M.
01	2022-06-23	ÉMIS POUR COORDINATION	C.M.

Architecte  
**CARTA.**  
architecte  
+ designer

3539 boulevard LeSalle  
Waterloo, Qc H4G 1Z5  
514.343.6352  
www.cartarchitecte.com

Ingénieur  
**CML** - MÉCANIQUE  
- ÉLECTRICITÉ  
- ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE

Le Groupe CMI Experts-Consulte Inc.  
140 Jarry, St-Henri-Montréal, Qc H2H 1S5  
145 410-210-2895, fax 410-210-2895  
145@experts.com

Client  
**HYACINTHE SOME**

Projet  
**CLINIQUE DENTAIRE WATERLOO**  
153-159 rue Lewis, Waterloo, Qc

Dessin  
**ÉLECTRICITÉ**  
IMPLANTATION, DISTRIBUTION ET  
AMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL

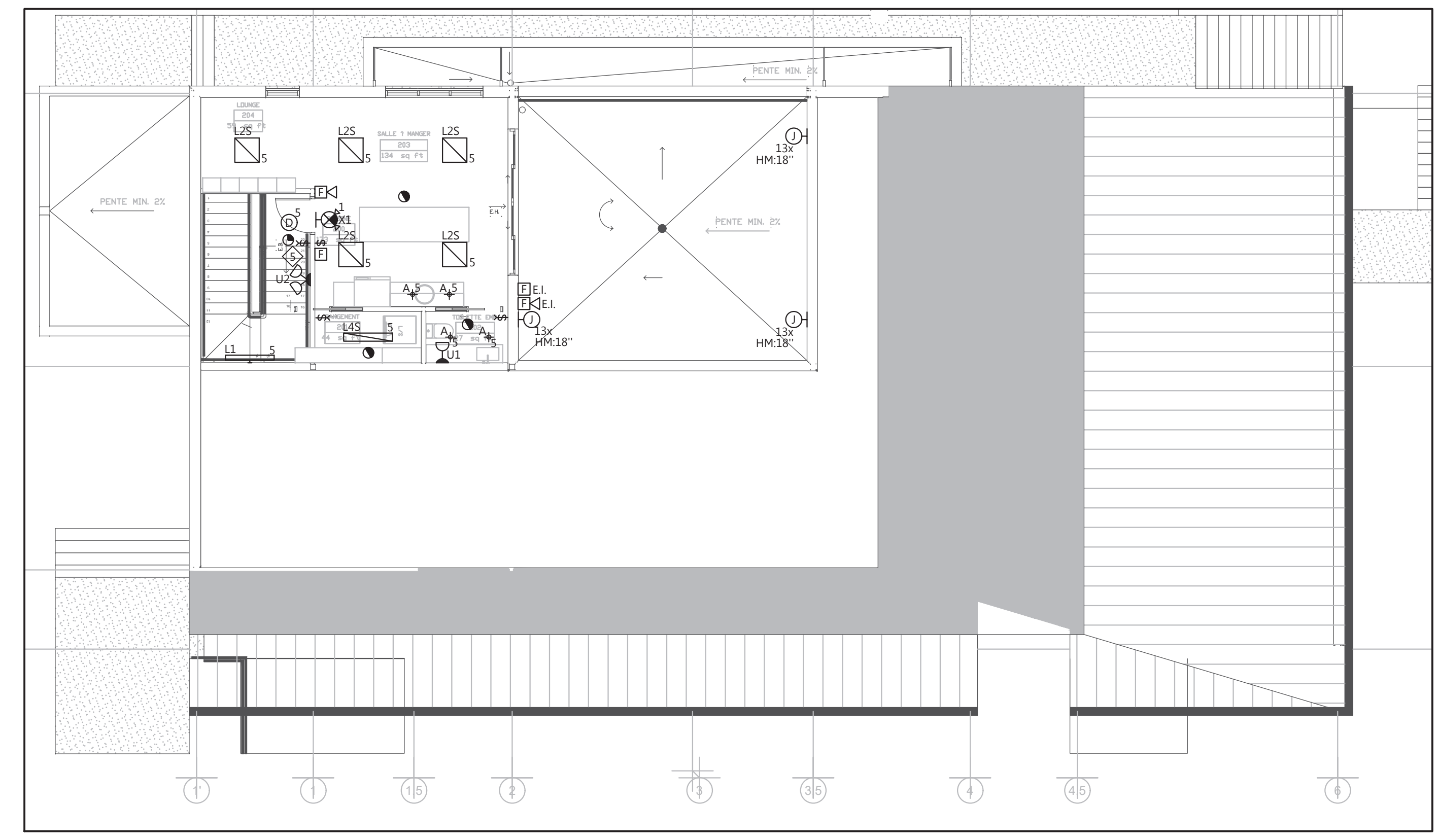
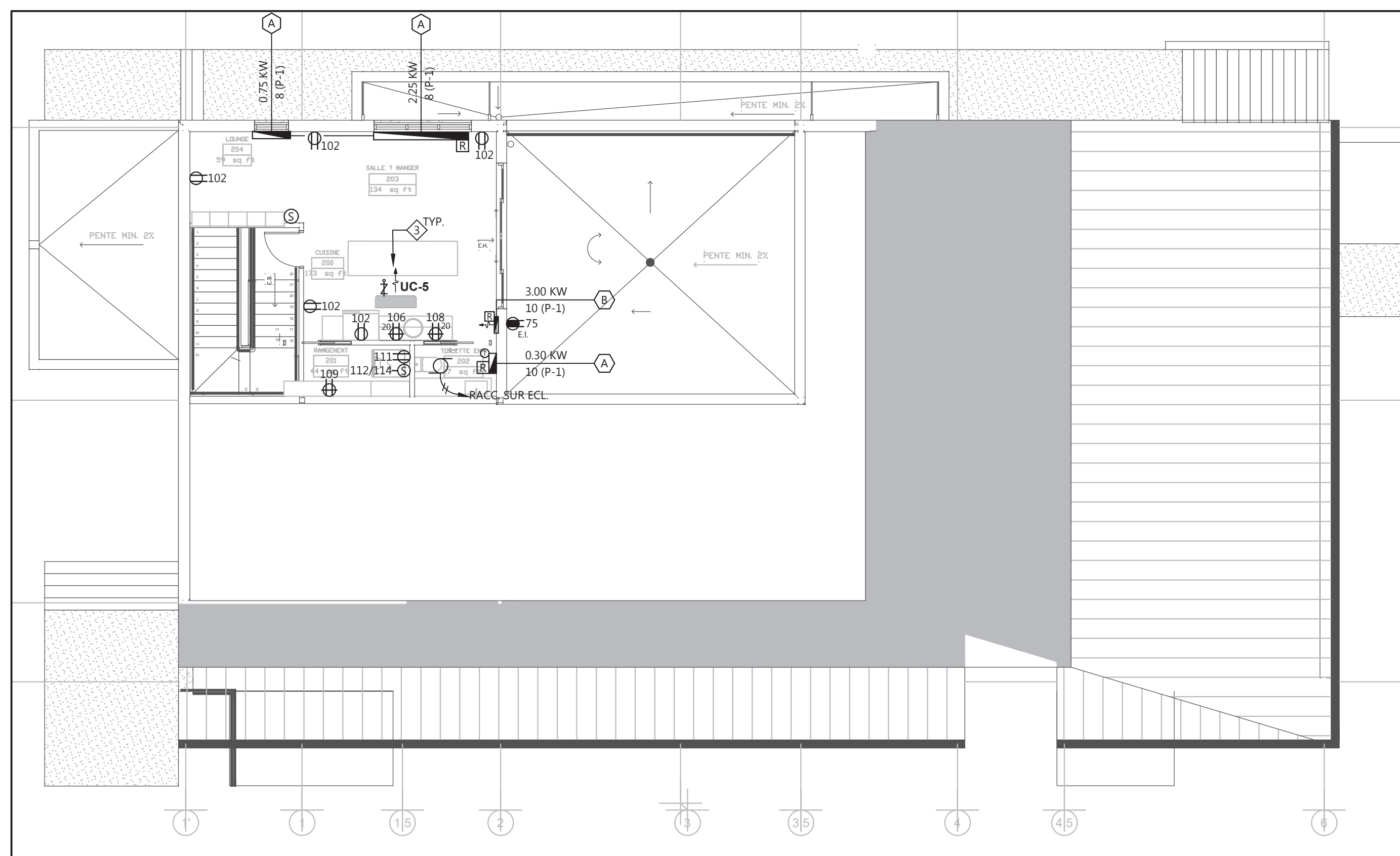
Sceau  
INGÉNIEUR  
Charles Morissette  
44125  
QUÉBEC

Dessinateur A. DAWKES  
Technicien F. B. MORISSETTE Échelle INDIQUÉE

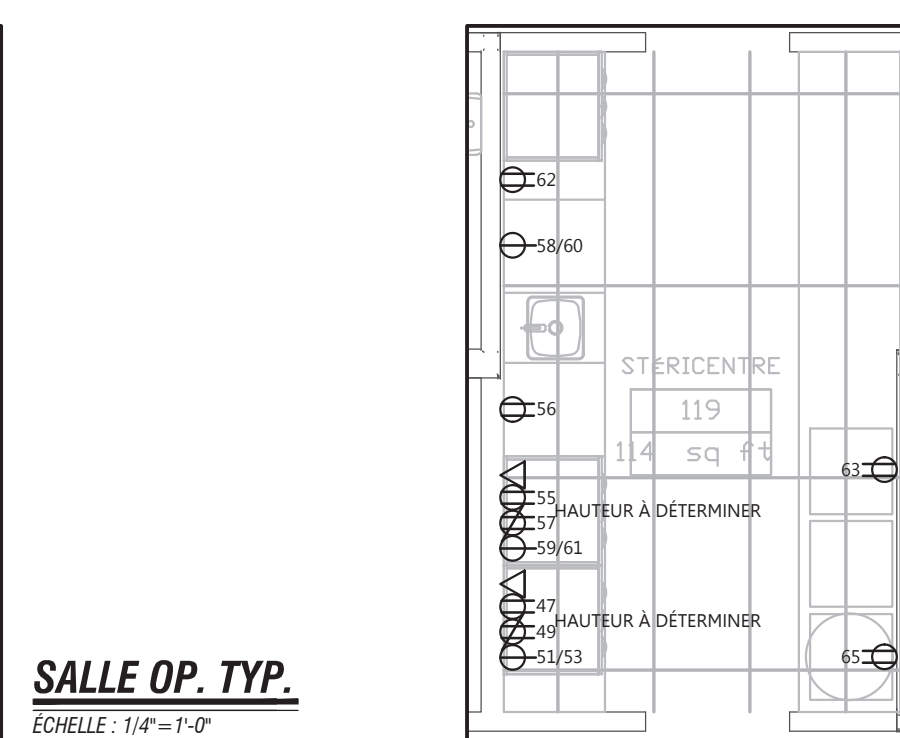
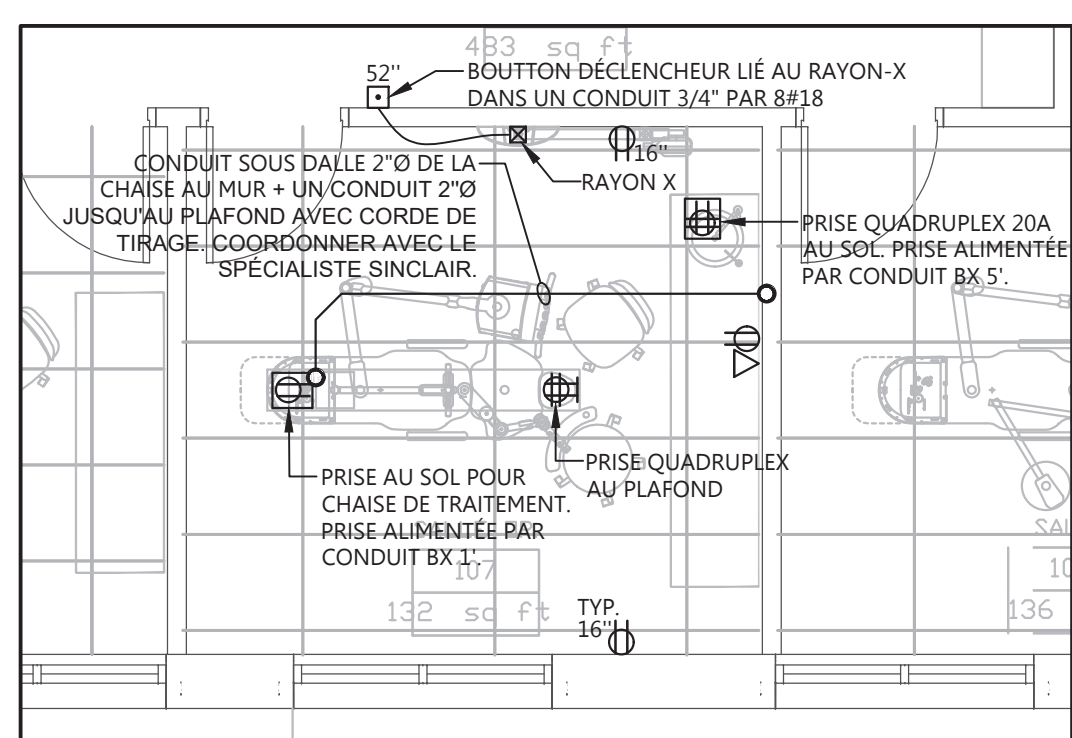
Ingénieur C. MORISSETTE Date AVRIL 2022

Projet 22542

No. DAO 22542\_E03.DWG Dessin E-03

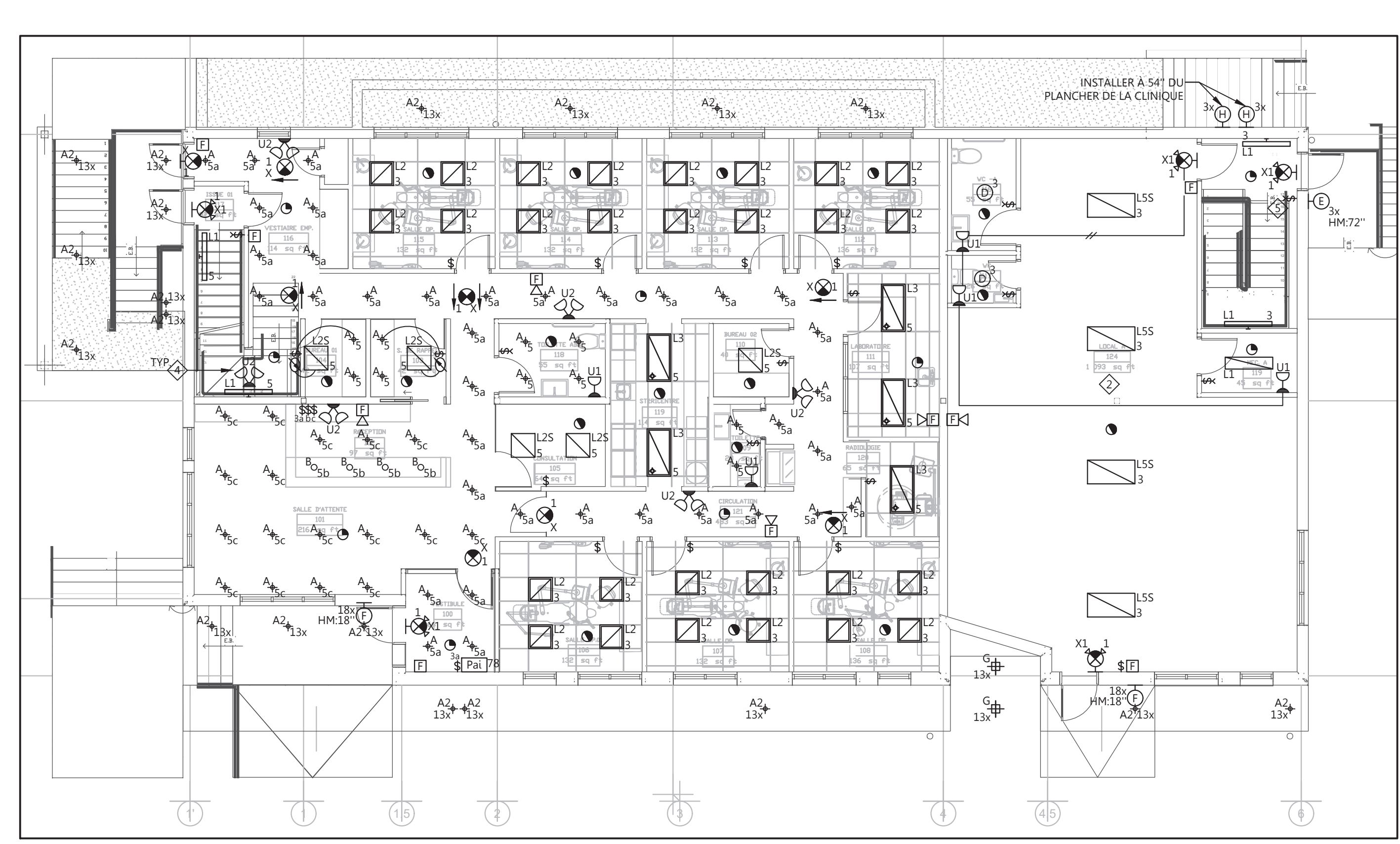
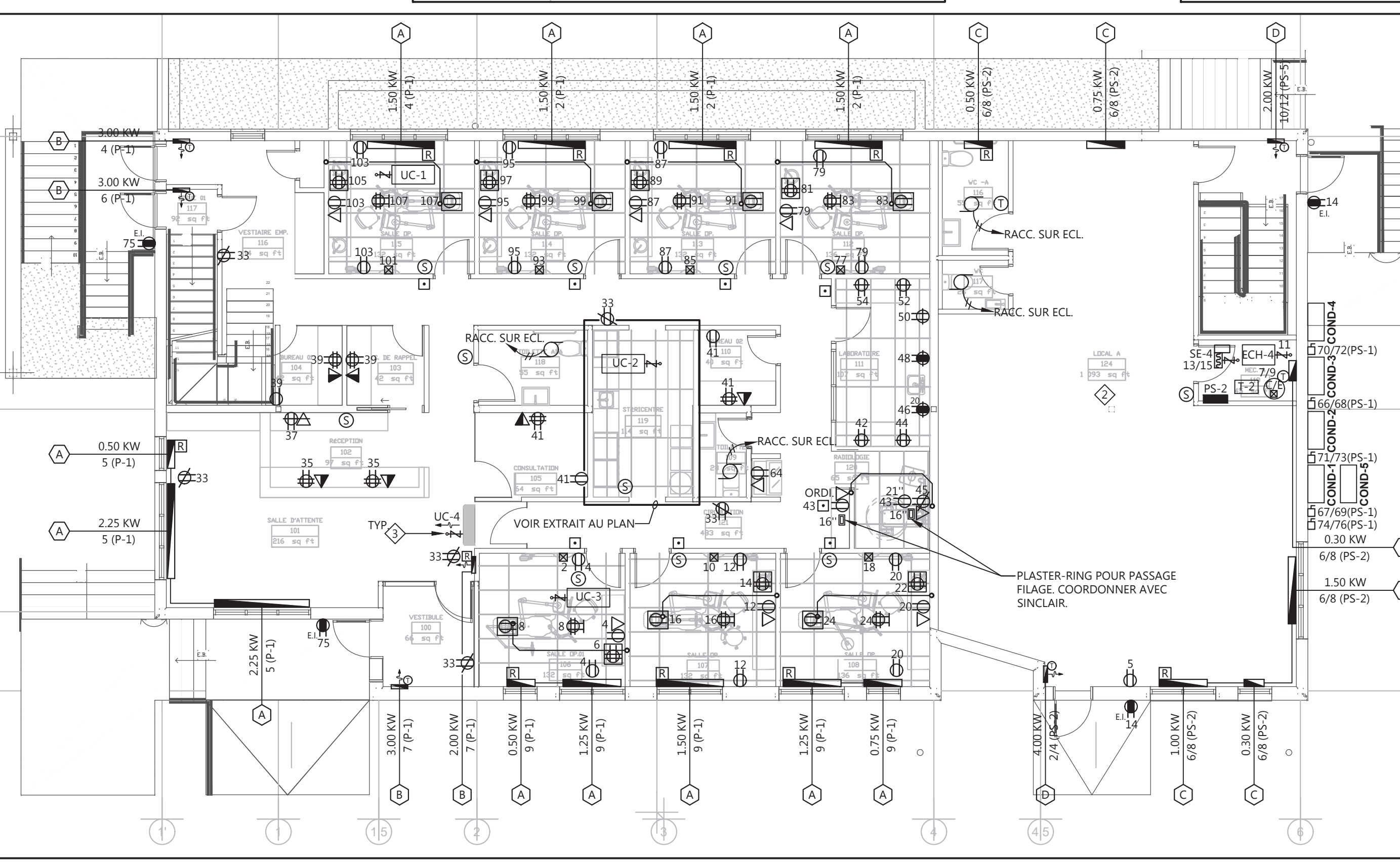


**2E ÉTAGE : AMÉNAGEMENT DES SERVICES**  
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"



**2E ÉTAGE : AMÉNAGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE**  
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

- NOTES**
- 1 TOUS LES SERVICES ET L'ÉCLAIRAGE DE LA SECTION CLINIQUE DENTAIRE SONT RACCORDÉS SUR LE PANNEAU PS-1.
  - 2 TOUS LES SERVICES ET L'ÉCLAIRAGE DU LOCAL 124 SONT RACCORDÉS SUR LE PANNEAU PS-2.
  - 3 TOUS LES CLIMATISEURS (UC-X) DANS LA CLINIQUE SONT ALIMENTÉS À L'AIDE DE 3#12 DE LEUR CONDENSEUR RESPECTIF À L'EXTÉRIEUR.
  - 4 TOUTES LES TÊTES D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE DE LA CLINIQUE DENTAIRE SONT RACCORDÉES À LA BATTERIE DANS LA SALLE MÉCANIQUE AU SOUS-SOL.
  - 5 TOUS LES INTERRUPTEURS DU TYPE DÉTECTEUR DE MOUVEMENT LOCALISÉS DANS LA MÊME CAGE D'ÉCARTILERS SONT RACCORDÉS EN PARALLÈLE.



**1ER ÉTAGE : AMÉNAGEMENT DES SERVICES**  
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

**1ER ÉTAGE : AMÉNAGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE**  
ÉCHELLE : 1/8" = 1'-0"

Note:  
Avant d'exécuter tout travail, l'Entrepreneur doit vérifier les plans et rapporter à l'ingénieur toute anomalie qu'il pourrait constater ainsi que vérifier toutes les dimensions et tous les niveaux sur les lieux.

No	DATE	ÉMISSIONS/RÉVISIONS	Par
05	2022-09-06	ÉMIS POUR CONSTRUCTION	C.M.
04	2022-09-02	ADDENDA A-ME-1	C.M.
03	2022-08-15	ÉMIS POUR SOUMISSION	C.M.
02	2022-07-15	ÉMIS POUR PERMIS	C.M.
01	2022-06-23	ÉMIS POUR COORDINATION	C.M.

Architecte  
**CARTA.**  
architecte  
+ designer  
3539 boulevard Lesalle  
Verdun, Qc H4G 1Z5  
514.363.6352  
www.cartarchitecte.com

Ingénieur  
**CML** - MÉCANIQUE  
- ÉLECTRICITÉ  
- ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE  
La Groupe CMI Experts-Consells Inc.  
140 Jarry St-Marc-Montreal, Qc H3R 1S5  
145 410-210-2985, fax: 410-210-2985  
145@groupcmi.com

Client  
**HYACINTHE SOME**  
Projet  
**CLINIQUE DENTAIRE WATERLOO**  
153-159 rue Lewis, Waterloo, Qc

Dessin  
**ÉLECTRICITÉ**  
AMÉNAGEMENT DU 1ER ÉTAGE ET  
DU 2E ÉTAGE

Sceau  
INGÉNIEUR  
Charles Morrisette  
44725  
QUÉBEC

Dessinateur A. DAWKES  
Technicien F. B. MORISSETTE Échelle INDIQUÉE  
Ingénieur C. MORISSETTE Date AVRIL 2022  
Projet 22542  
No. DAO 22542\_E04.DWG Dessin E-04